

# BULLETIN MUNICIPAL



## NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

**L'installation du conseil municipal avec l'élection du Maire et des Adjointes a eu lieu le samedi 23 mai 2020, à 11h00, à la Maison Pour Tous.**



Nouveau conseil municipal :

M. Jean-Jacques LELEU Maire

Mme Sylviane BEAURAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe

M. Julien BOCLET, 2<sup>ème</sup> adjoint

Mme HUMEL Dany, 3<sup>ème</sup> adjointe

M. Tony DACHEUX, 4<sup>ème</sup> adjoint

Conseillers municipaux : Mme Sandra GLACHANT, M. Alain CAPON, Mme Florence SERVAIS, M. Benjamin BESSON, Mme Chantal DEBRAEVE, M. Cédric LECOMPTE, Mme Virginie CAUMARE, M. Janick DEBLANGY, Mme Jennifer LECOMPTE, M. Jean-Michel LECUYER, Mme Marie-Claude ALLARD, M. Armel CRAMET, Mme Nancy BLERY.

# BULLETIN MUNICIPAL



En raison de la situation liée au COVID 19, cette réunion s'est tenue à huis clos.



Élection des adjoints :

1ère adjointe **Sylviane BEURAIN**

2ème adjoint **Julien BOCLET**

3ème adjointe **Dany HUMEL**

4ème adjoint **Tony DACHEUX**

Monsieur **Jean-Jacques LELEU**, élu Maire.

Remise de l'écharpe par la  
doyenne Nancy BLÉRY



## LE MOT DU MAIRE

*Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,*

*C'est avec une très grande émotion que le 23 mai dernier, j'ai revêtu cet habit de premier magistrat de votre ville, de notre ville.*

*J'ai conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et de mes devoirs vis-à-vis de chacun d'entre vous. Chaque jour et notamment en cette période de crise sanitaire, je suis amené à endosser de nouvelles responsabilités comme l'ensemble des maires. Mais je tiens à vous affirmer que je suis prêt à les assumer pleinement, épaulé par mes collègues.*

*Je tiens à remercier les 441 électeurs, soit presque 52 % des votes exprimés, qui n'ont pas renoncé, malgré la légitime inquiétude teintée d'angoisse, face à la propagation mondiale du virus, à venir déposer leur enveloppe dans l'urne et à témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Ensemble continuons d'agir pour Fressenneville ».*

*Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.*

*Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.*

*Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.*

*Je suis très satisfait d'avoir constitué une équipe unie, solidaire, motivée qui nous a portée vers la victoire. Sans ces 19 colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement a été total et c'est ma première fierté.*

*Le 15 mars dernier, vous avez décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de la commune pour un nouveau mandat de six ans et nous devons garder à l'esprit que nous ne sommes là que pour une durée limitée. Nous ne devons pas vous décevoir.*

3 *Je terminerai en disant que la confiance des Fressennevillois se mérite mais surtout elle se respecte.*

Merci à tous



*Le Maire,  
Jean-Jacques LELEU*

# BULLETIN MUNICIPAL



## RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2020 DELIBERATION N° 2020-08 : ELECTION DU MAIRE

### Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

- L'an deux mille vingt, le vingt-trois Mai à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze Mars se sont réunis dans la salle de la Maison Pour Tous sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
- Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
- Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien
- Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer
- Madame DEBRAEVE Chantal- Monsieur LECUYER Jean-Michel -Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame GLACHANT Sandra- Madame CAUMARE Virginie
- Monsieur LECOMPTE Cédric- Madame BLERY Nancy- Monsieur CRAMET Armel, formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné procuration à :

Madame SERVAIS Florence qui a donné pouvoir à Monsieur LECUYER Jean-Michel

Monsieur BESSON Benjamin qui a donné pouvoir à Monsieur LELEU Jean-Jacques

Absents :

Monsieur DORE René

Madame ALLARD Marie-Claude

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LELEU Jean-Jacques, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Résultats des élections du 15 Mars 2020

Inscrits : 1 749

Votants : 924

Blancs : 28

Nuls : 38

Suffrages exprimés : 858

# BULLETIN MUNICIPAL



Liste	
« Fressenneville Ensemble » conduite par M. CRAMET Armel	167
« Humanité-solidarité-Fressenneville 2020 » conduite par M. René DORE	250
« Ensemble continuons d'agir pour Fressenneville » conduite par Jean-Jacques LELEU	441

M. LELEU Jean-Jacques -Me BEAURAIN Sylviane- M. BOCLET Julien- Me HUMEL Dany- M. DACHEUX Tony- Me LECOMPTE Jennifer -Me DEBRAEVE Chantal -M. LECUYER Jean-Michel

M. CAPON Alain -M. DEBLANGY Janick -Me SERVAIS Florence- Me GLACHANT Sandra

Me CAUMARE Virginie- M. LECOMPTE Cédric - M. BESSON Benjamin -M. DORE René -Me ALLARD Marie-Claude - Me BLERY Nancy - M. CRAMET Armel sont installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

La séance se poursuit sous la présidence de Madame BLERY Nancy la doyenne d'âge  
Secrétaire Madame LECOMPTE Jennifer

## Élection du maire :

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est fait appel à candidatures. Deux candidatures sont enregistrées

- LELEU Jean-Jacques
- CRAMET Armel

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. LELEU Jean-Jacques : 15 voix
- M. CRAMET Armel : 2 voix

M. LELEU Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. LELEU Jean-Jacques a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **DELIBERATION N° 2020-09 :**

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

##### **NOMBRE D'ADJOINTS**

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire (art. L 2122-1), le conseil municipal en déterminant le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2).

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints au maire, le conseil municipal doit préalablement en déterminer le nombre, dans la limite maximale précitée. Si l'application de ce pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoints au maire possible pour la commune considérée est celui correspondant au chiffre entier inférieur soit 5 Adjointes au Maire au maximum.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à déterminer le nombre des adjoints au Maire et propose de fixer le nombre à 4 adjoints

##### **VOTE :**

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité avec 15 voix (Pour) et 2 voix (contre) fixe le nombre de postes d'adjoints au Maire à Quatre.

##### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

6

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

# BULLETIN MUNICIPAL



Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire sont déposées.

- Liste « Fressenneville Ensemble » conduite par Armel CRAMET
- Liste « Ensemble, continuons d'agir pour Fressenneville » conduite par Sylviane BEAURAIN

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de Madame LECOMPTE Jenny, benjamine et Madame BLERY Nancy doyenne de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- \* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- \* nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- \* suffrages exprimés : 17
- \* majorité absolue : 9

7

- La Liste « Fressenneville Ensemble » a obtenu 2 voix
- La Liste « Ensemble, continuons d'agir pour Fressenneville » a obtenu 15 voix
- Les candidats de La liste « Ensemble, continuons d'agir pour Fressenneville » conduite par Me BEAURAIN Sylviane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et installés immédiatement.

# BULLETIN MUNICIPAL



Ils prennent rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de la proclamation annexée au procès-verbal de l'élection :

- ⇒ 1<sup>ère</sup> Adjointe : BEURAIN Sylviane
- ⇒ 2<sup>ème</sup> Adjoint : BOCLET Julien
- ⇒ 3<sup>ème</sup> Adjointe : HUMEL Dany
- ⇒ 4<sup>ème</sup> Adjoint : DACHEUX Tony

## **ATTRIBUTION DES DELEGATIONS AUX ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, Mr le Maire informe le conseil que les quatre adjoints auront les délégations suivantes :

1 <sup>ère</sup> Adjointe	BEURAIN Sylviane	Aide Sociale CCAS Logements
2 <sup>ème</sup> Adjoint	BOCLET Julien	Urbanisme Environnement Chemins ruraux
3 <sup>ème</sup> Adjointe	HUMEL Dany	Périscolaire Jeunesse Sapeurs-Pompiers
4 <sup>ème</sup> Adjoint	DACHEUX Tony	Fêtes et Animations Vie associative Communication

Mr le Maire informe le conseil que les arrêtés municipaux seront signés pour une date d'effet au 23 Mai 2020

# BULLETIN MUNICIPAL



## DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-JACQUES LELEU, MAIRE

Cher(e)s Collègues

Le 15 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous avons élaboré lors de la campagne électorale.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des Fressennevilloises et des Fressennevillois qui n'ont pas renoncé, malgré la légitime inquiétude teintée d'angoisse, face à la propagation mondiale du virus, à venir déposer leur enveloppe dans l'urne et participer à la désignation de la nouvelle équipe municipale.

Le conseil municipal est enfin installé ce jour, après plus de 2 mois, durant lesquels il nous a fallu gérer les urgences, nous adapter au jour le jour à cet état de crise sanitaire sans précédent.

Cette installation déplacée dans la Maison pour Tous sera gravée, je pense, dans les mémoires de par son organisation particulière.

Je voudrais tout d'abord remercier notre doyenne d'âge, **Madame BLERY Nancy**, pour la manière dont elle s'est acquittée de sa présidence à l'ouverture de cette réunion ; puis vous remercier tous de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de cette assemblée.

Assisté de mes quatre adjoints, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres, sans ignorer les conseillers minoritaires qui doivent pouvoir user de leur droit d'expression, certes lors des réunions, mais aussi dans notre bulletin municipal et dans toutes les démarches faites au nom de la commune. Toute opposition peut être constructive ; et, je souhaite qu'il en soit ainsi.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets que je vous soumettrai, ils émaneront bien entendu de notre programme électoral ; et, sauf difficultés majeures, imprévisibles, souvent liées au financement, il faudra s'y conformer. Les engagements pris devant les électeurs devront être tenus.

Cependant, nous le savons déjà, nous aurons très certainement de nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire.

Nous devons gérer notre budget avec la plus grande rigueur et trouver de nouvelles marges de manœuvre afin de pouvoir avancer sur nos projets que nous voudrions voir aboutir à court ou moyen terme.

Aussi, je vous informe qu'avant le vote du budget 2020 qui devra intervenir avant le 31 juillet, je solliciterai notre comptable public pour une analyse financière prospective.

9

Mon objectif est de sortir définitivement notre commune du réseau d'alerte. La rigueur de ces deux dernières années nous a permis de « sortir la tête de l'eau », mais il nous faudra rester prudents dans nos décisions.

# BULLETIN MUNICIPAL



Le conseil municipal est maintenant en place avec son bureau. Pour être en ordre de marche et fonctionner pleinement il nous restera à constituer les commissions municipales lors de la prochaine réunion, programmée au vendredi 29 mai à 17 heures.

Un dernier mot, chers collègues et amis, pour vous dire tout simplement : au travail !

Nous avons tant à faire ensemble.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Merci de prendre rendez-vous pour les éventuelles permanences, selon votre besoin.

Monsieur <b>Jean-Jacques LELEU</b> , Maire	vendredi de 17h à 18h
Madame <b>Sylviane BEURAIN</b> , 1 <sup>ère</sup> adjointe	mercredi de 17h à 18h00
Monsieur <b>Julien BOCLET</b> , 2 <sup>ème</sup> adjoint	lundi de 17h à 18h
Mme <b>Dany HUMEL</b> , 3 <sup>ème</sup> adjointe	mardi de 17h à 18h
Monsieur <b>Tony DACHEUX</b> , 4 <sup>ème</sup> adjoint	jeudi de à 17h à 18h

### HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi :	8h30-12h00 13h30-18h00
Mardi :	8h30-12h00 13h30-18h00
Mercredi :	8h30-12h00 13h30-18h00
Jeudi :	8h30-12h00 13h30-18h00
Vendredi :	8h30-12h00 13h30-18h00
Samedi :	FERMÉ

#### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

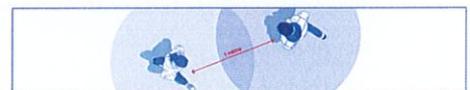


Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

#### La distance sociale préconisée



L'entrée sera limitée à deux personnes maximum.

Le port du masque est **obligatoire**.

Merci de bien vouloir respecter les gestes barrières.

### BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque, située dans la cour de la mairie est ouverte aux horaires suivants :

- Le mardi de 15h30 à 17h00
- Le jeudi de 17h00 à 18h00

Le port du masque est **obligatoire**.

# BULLETIN MUNICIPAL



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

**Les inscriptions scolaires pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 août 2018 qui pourront faire leur rentrée en école maternelle en septembre prochain se font en mairie.**

## Vous pouvez inscrire votre enfant de trois façons :

- Par internet en téléchargeant sur le site de la commune, les dossiers correspondants, en les complétant et en les renvoyant accompagnés des pièces justificatives à l'adresse suivante **mairie.fressenneville@wanadoo.fr**
- Par voie postale, de la même manière que ci-dessus, en revoyant ces documents en Mairie
- Par dépôt directement au secrétariat de l'Hôtel de Ville.

## Les pièces justificatives obligatoires à joindre à toute inscription sont :

-Le livret de famille

-Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires pour son âge ou les certificats de vaccinations (ou un certificat de contre-indication)

Le certificat d'inscription vous sera adressé par mail (si vous indiquez précisément votre adresse mail dans votre dossier), par voie postale ou directement au secrétariat si le dossier est complet.

Une copie de ce certificat sera adressée concomitamment à la Directrice de l'Ecole qui vous fixera un rendez-vous.

## AIDE JURIDIQUE

En partenariat avec Maître Saintyves-Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, **sur RDV** au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence le **vendredi 26 juin 2020**

## INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ensemble des équipes de la CCV travaillent à la réouverture des services (CAJ, Viméo, ALSH...) en y organisant le respect des protocoles sanitaires imposés.

11

Dès que l'ensemble des règles prescrites seront en mesure d'être respectées pour la protection de tous, des informations sur les dates de réouverture et les conditions d'accès vous seront communiquées.

Plus d'infos sur le site **[www.ccvimeu.fr](http://www.ccvimeu.fr)**

# BULLETIN MUNICIPAL



## ALSH

Nous étudions la possibilité du fonctionnement de l'ALSH au mois de juillet. Cependant nous sommes soumis aux restrictions de la crise sanitaire avec un protocole relativement strict.

Aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître au plus vite si vous envisagez d'inscrire votre ou vos enfants à l'ALSH malgré les contraintes qui pourraient nous être imposées.

Nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques instants pour répondre au sondage disponible en mairie ou sur le site de la commune [www.fressenneville.fr](http://www.fressenneville.fr), soit en version papier dans la boîte aux lettres de la mairie soit par mail à l'adresse suivante : [laurebeaurain@aol.com](mailto:laurebeaurain@aol.com).

## RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux, **le lundi de 9h30 à 10h00**, auprès de Monsieur Thierry Dacheux

## RAMASSAGE DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets a lieu de façon hebdomadaire **le jeudi matin**. Les déchets doivent être sortis la veille au soir.

## VENTE DE SACS PAPIER

La prochaine permanence des ventes de sacs déchets verts se fera le **vendredi 26 juin 2020**. Cette permanence aura lieu de **13h30 à 16h30** Sur le parking au 154 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin.

10€ le lot de 25 sacs en espèce ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le port du masque sera obligatoire, avec lavage des mains au gel hydroalcoolique fourni sur place.

Règlement par chèque recommandé, venir de préférence avec votre propre stylo.

## CHARDONS

12

Vous possédez une propriété située sur la commune.

La loi oblige les propriétaires à couper les chardons **avant le 14 juillet**.

Afin de préserver les relations amicales qui s'instaurent dans notre commune et d'éviter la dispersion des graines, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir couper ceux de votre propriété.

# BULLETIN MUNICIPAL



## MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

Cette demande est à effectuer en Mairie, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans entre le 1er avril et le 30 juin 2020 devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement militaire.

## CENTRE ITINERANT RETRAITE CARSAT

Le Centre Itinérant Retraite est un accueil mobile aménagé pour accueillir du public. En partenariat avec les mairies, il se rend au plus près des assurés, et ceci, principalement en zone rurale. Ce véhicule sillonne les communes des 5 départements des Hauts-de-France et **sera présent sur notre territoire le vendredi 18 septembre 2020 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, place de la République.**

L'accueil se fera sous forme de rendez-vous avec un conseiller de l'Assurance retraite. **La prise de RDV s'effectuera à partir du 22 juin en appelant le 06.08.97.89.37.**

N'hésitez pas à laisser un message en indiquant votre identité et votre N° de SS. Un espace en libre-service permettra la délivrance et le dépôt de demande de retraite personnelle, de retraite anticipée, d'assuré en situation de handicap ; la demande de pension de réversion, de relevé de carrière, d'estimation du montant de la retraite, d'attestation de paiement...

## AIDE AU 14 JUILLET

Les familles de 3 enfants et plus (âgés de moins de 16 ans au 14 juillet) bénéficient d'un bon à l'occasion du 14 juillet. Pour le retirer, elles doivent se présenter en mairie munie de leur livret de famille.

## ORGANISATION ESTIVALE : HORAIRES DE LA POSTE

L'accès sera garanti à tous les bureaux de poste pendant la période estivale du 29 juin au 5 septembre 2020, dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent.

13

Le bureau de Fressenneville sera ouvert comme suit :  
Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 09h00 à 12h00.

Les services de la Poste et de la Banque Postale sont également accessibles en ligne :  
[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr), [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

## RESERVATION DE LA SALLE DE LA MAISON POUR TOUS

Les personnes désirant changer leur date de location de la salle de la Maison Pour Tous sont invitées à prendre contact au numéro suivant :06.19.35.34.33  
Les permanences hebdomadaires à la Maison Pour Tous ne reprendront qu'après le 10 Juillet.

## INCIVILITES

### Dépôt sauvage :

La commune a encore été victime d'un nouveau dépôt sauvage, au mois de mai. Les déchets ont été déversés sur un lieu déjà concerné par des dépôts sauvages et déjà identifié.

Mais cette fois-ci, il y a eu encore plus de détritrus. Les services techniques et le policier municipal se sont rendus sur place pour essayer de relever des indices. Le maire a également alerté les gendarmes. Les personnes ayant effectué ce dépôt ont été retrouvées et ont procédé au nettoyage des lieux.

Nous vous rappelons que le dépôt ou abandon d'ordures transportées à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé et prévu est réprimé par l'article R635-8 al 1 et 2 du Code Pénal (PV 5<sup>ème</sup> classe définie par une amende allant jusqu'à 1 500 € et confiscation du véhicule).

Nous appelons au civisme de chacun pour respecter l'environnement et le cadre de vie des uns et des autres.

La surveillance sera renforcée.





## Jardins communaux :

Des vols de matériel de jardinage et de légumes ayant été constatés dans les jardins communaux, les personnes qui en assurent l'exploitation effectueront des tours de garde.

## Cimetière :

De nombreux signalements de vols dans le cimetière nous sont parvenus ces deux derniers mois. C'est un problème récurrent, il peut s'agir de vols de fleurs, de vols de plaques, de Christ ou encore de vases.

La municipalité déplore de tels agissements dans un lieu de recueillement et assure comprendre l'indignation des familles concernées.

Le Policier Municipal effectue des passages réguliers au cimetière et surveille le plus possible mais ne peut pas être derrière chaque sépulture.

Les services de la gendarmerie ont été alertés par le Maire. La surveillance sera renforcée.

Rappel : Le cimetière est ouvert de 8h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2020.

## AIDE MENAGERE

Vous avez 60 ans et plus, vous rencontrez des difficultés à effectuer vos tâches ménagères quotidiennes, nous vous rappelons qu'un service d'aide-ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune de Fressenneville.

Nous agissons en tant que prestataire, ainsi vous êtes déchargé(e) de toutes démarches administratives relatives à l'emploi d'un salarié ainsi que des responsabilités contractuelles liées à l'intervention d'une aide à domicile. **Celle-ci étant salariée de notre établissement, vous êtes dispensé(e) de toutes les obligations et responsabilités habituelles de l'employeur.**

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide-ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur.

Ainsi, afin de savoir si vous pouvez prétendre à une aide à domicile, n'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61**

## MARCHE GOURMANDE

Le Comité des Fêtes organise sa marche gourmande **le samedi 29 août 2020**.  
RDV à 17h30 au stade, départ 18h. Uniquement sur réservation au **06.74.87.54.58** ou au **06.85.34.94.37**, nombre de place limité, paiement à la réservation : 11 € pour les adultes et 5 € pour les enfants. D'autres détails seront donnés ultérieurement.

# BULLETIN MUNICIPAL



Mercredi 27 mai 2020



**Journée nationale de la Résistance.  
Message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès  
de la ministre des Armées**

*C'était il y a 80 ans, c'était la douloureuse année 1940. Dans l'accablement général, le « non » du premier jour dessinait un nouvel espoir. Le général de Gaulle avait insufflé une volonté, belle mais redoutable, enthousiasmante mais périlleuse. Celle du maintien, en tout lieu, de la France au combat, pour que, à l'heure de la victoire, ce mot se proclame toujours en français.*

*C'était il y a 75 ans, la victoire était là ! La Résistance intérieure avait apporté une contribution essentielle à la Libération. Les « Jours heureux » du Conseil National de la Résistance nourrissaient l'espérance des lendemains.*

*5 ans de lutte, de faits d'armes, de petites et de grandes actions : un attentiste prudent devenu agent de renseignements, une pourvoyeuse de tracts et de journaux clandestins, un couple de passeurs à l'abnégation sans borne, un réfractaire au STO venu grossir les rangs des maquis, un jeune saboteur minant les lignes de communication de l'ennemi, un combattant de la nuit devenu insurgé au grand jour. La Résistance était le courage de ces individus issus de tous les horizons, une fraternité au combat. Elle était ces réseaux d'action mais aussi ces grands mouvements qui préparaient et qui organisaient patiemment, en souterrain, le retour de la liberté dans la métropole.*

*Pour que le but fut atteint, il fallait sans cesse, à mesure des événements, poursuivre l'effort en défiant les risques. Tués dans les maquis, fusillés au petit matin, torturés dans les caves, déportés dans les camps, le dernier souffle de nos héros a bien souvent crié « Vive la France » avant de s'éteindre. Chaque sacrifice était un pas de plus vers la Libération et venait exalter le courage des vivants.*

Chaque 27 mai, nous honorons « l'armée des ombres » et nos éclaireurs de la liberté. Qu'ils soient célèbres ou anonymes, qu'ils soient les héros de tout le pays ou l'emblème d'un village, ils peuplent nos rues, nos places, nos écoles. Ces noms, nous ne devons pas les oublier. La reconnaissance de la Nation ne faiblit pas car nous savons que nous devons tant à ces femmes et à ces hommes.

Chaque 27 mai, nous nous souvenons de la première réunion du Conseil National de la Résistance. Ce jour de 1943 couronnait les efforts de Jean Moulin qui avait reçu la mission essentielle d'unifier la Résistance. Des mouvements, des partis, des syndicats ont uni leurs forces pour répondre à l'abaissement et pour préparer les réformes de la France libérée. Tous ont su, dans l'épreuve, s'élever au-dessus des désaccords et des différences idéologiques, pour placer haut l'intérêt supérieur de la patrie. Le combat pour l'unité de la Résistance, ce fut assurément le combat pour une France unie à l'heure de la victoire, pour une France prête à bâtir le monde de demain.

Chaque 27 mai, cette journée nationale est un appel à la jeunesse. Le combat pour l'unité, pour la solidarité, pour la dignité humaine, est toujours d'une brûlante actualité. Poursuivons-le !



# BULLETIN MUNICIPAL



8 juin 2020

## Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

### Message de Geneviève DARRIEUSSECQ secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées

C'était il y a 70 ans. La guerre d'Indochine durait depuis quatre ans. Nos combattants affrontaient un adversaire courageux et résolu. Ils défiaient la maladie et la dureté des éléments, ils souffraient de l'éloignement et de l'indifférence, ils combattaient aussi la fatigue, la peur et les privations.

A l'automne 1950, le long de la frontière sino-tonkinoise, dans les opérations visant à évacuer les troupes françaises, la Route Coloniale 4 a pris les traits d'un abîme infranchissable. Dans la jungle dominée par des pitons, dans la boue des rizières, les troupes françaises ont lutté pendant plus de quinze jours aux prises avec l'Armée populaire vietnamienne. 5 000 soldats français ont été tués, blessés ou faits prisonniers. Trois mille prisonniers ont connu l'enfer de marches interminables, de la captivité dans les camps et pour beaucoup de la désolation d'une mort loin de chez eux. Souvenons-nous de ceux de Cao Bang, de Dong Khê et de That Khê ! Ce fut un tournant de la guerre, une onde de choc qui a ému la France.

En cette « journée nationale », nous rendons hommage aux « morts pour la France » en Indochine de 1940 à 1954. Plus largement, la Nation pense avec respect à l'ensemble des soldats qui ont combattu pour ses couleurs à l'autre bout du monde. Nous honorons aussi ceux qui ont résisté aux forces japonaises à partir de 1940 et ceux qui ont été victimes du coup de force du 9 mars 1945.

Le 8 juin 1980, il y a 40 ans, le soldat inconnu des guerres d'Indochine était inhumé en la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette. Il repose depuis aux côtés des soldats inconnus de la Grande Guerre, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre d'Algérie. Ainsi, la mémoire des soldats d'Indochine rejoignait fièrement celle de leurs frères d'armes des conflits précédents.

L'année dernière, le Premier ministre a rendu un hommage officiel à tous les combattants d'Indochine dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides. Il leur a réaffirmé avec force la reconnaissance pleine et entière de la France. Ses mots résonnent toujours : « Cette guerre nous oblige à poursuivre le travail de mémoire. [...] Elle nous oblige également à consolider la paix avec l'adversaire d'hier, qui, comme tant d'autres, est le partenaire, l'ami d'aujourd'hui. [...] Cette guerre nous oblige enfin à reconnaître la chance unique qu'a la France de pouvoir compter, génération après génération, sur des hommes et des femmes prêts à sacrifier leur vie pour ses valeurs et ses citoyens. »



# BULLETIN MUNICIPAL



18 juin 2020

## **Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi**

### **Message de Geneviève DARRIEUSSECQ secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées**

*« Je m'apparaissais à moi-même, seul et démuné de tout, comme un homme au bord d'un océan qu'il prétendait franchir à la nage. »*

Le 17 juin 1940, dans les airs, entre Bordeaux et Londres, Charles de Gaulle mesure l'ampleur de la tâche qui est devant lui alors que la défaite de la France est consommée, que l'armistice est demandé et que l'esprit d'abandon a triomphé.

En quittant le sol national, il choisit l'exception, il refuse l'abaissement.

Sur les rives de la Tamise, rien ne l'attend, ni troupe ni arme, ni navire ni avion. En France aucune organisation ne s'apprête à soutenir son action. Tout est à bâtir.

Le Royaume-Uni offre à ce « naufragé de la désolation », la première de ses armes : les ondes de la BBC. Dans la matinée du 18 juin 1940, le général de Gaulle rédige des mots qui font corps avec notre histoire. Il est 18 heures lorsqu'il les prononce. Dans la soirée, ces paroles irrévocables franchissent la Manche et sèment les graines de l'espérance.

C'était l'Appel du 18 juin, c'était il y a 80 ans, jour pour jour.

Le général de Gaulle est la première voix à s'opposer publiquement à l'armistice et à expliquer pourquoi le combat doit se poursuivre. Il proclame que la défaite de la France n'est pas définitive car cette guerre est une guerre mondiale. Il lance un cri de ralliement à destination des militaires, des spécialistes, des ingénieurs... Enfin, il conclut par un message d'espoir. Il allume ce flambeau de la résistance dont la flamme allait grandir sans jamais s'éteindre.

L'Appel du 18 juin n'est pas le texte d'un soir, il est le début d'une épopée : celle de la France libre puis de la France combattante.

Peu l'ont entendu, seuls quelques groupes déterminés et quelques vaillants solitaires rejoignent Londres. Ils sont l'avant-garde de ceux qui refusèrent l'asservissement. La France libre n'allait pas cesser de croître. Les Français combattants se sont distingués et ont, partout, porté les armes de la France. Leurs succès et leurs sacrifices se joignaient à ceux de la Résistance intérieure, à ceux de « l'armée des ombres ». Tant de destins communs pour un même combat : le refus de la collaboration et la libération de la patrie. Tant de femmes et d'hommes qui, aux heures les plus sombres, ont choisi de ne jamais renoncer.

18

De Gaulle n'entendait pas seulement remettre des Français dans la guerre mais bien y maintenir la France. En construisant une armée française, en organisant un Gouvernement, il préparait, au jour de la Victoire, la place de notre pays à la table des Vainqueurs et le retour de la République.

En cette année dédiée au général de Gaulle, nous nous souvenons de la force de son message. Cet héritage demeure et, plus que jamais, « l'homme du 18 juin » constitue un élément de notre consensus national et une part de notre identité collective.

## PAGE DE L'OPPOSITION

Nous vous informons que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, autorise les listes d'opposition à publier un article dans le bulletin municipal de la commune.

L'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Art. L. 2121-27-1.-Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Le présent article est entré en vigueur depuis le renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de la présente loi. »

### HUMANITE-SOLIDARITE-FRESSENNEVILLE 2020

Nous remercions les 250 électeurs qui ont voté pour les candidats de notre liste aux dernières élections municipales.

Nous avons constitué cette liste dans un seul but : obtenir la majorité pour nous permettre de mettre en œuvre les grands projets auxquels nous tenions et permettre à notre Commune de retrouver l'élan, l'ardeur et l'efficacité que nous avons connus après 1977 (notre grande époque avec M. RICOUARD).

Hélas, notre message ne fût pas entendu !

Dans ces conditions et ainsi que nos candidats l'avaient décidé avant le scrutin (qui n'aurait certainement pas dû être organisé dans le contexte), nous ne désirons plus participer au conseil municipal élu (sans dans l'opposition ça suffit...) et nous avons donc décidé de remettre nos démissions successives, en laissant libres, ceux qui le désireraient, de reconsidérer éventuellement leur position afin de prendre une décision définitive).

19

Nous présentons nos excuses aux électeurs qui nous avaient accordé leur confiance en restant persuadés qu'ils comprendront, malgré tout, nos motivations.

Les candidats et élus de la liste :

HUMANITE-SOLIDARITE-FRESSENNEVILLE 2020

# BULLETIN MUNICIPAL



## « FRESSENNEVILLE ENSEMBLE »

Fressennevilloises, Fressennevillois.

Mr Armel CRAMET, et les membres de sa liste « Fressenneville Ensemble » remercient les électrices et électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages lors du premier et unique tour des élections municipales du 15 Mars 2020.

Les conditions particulières dans lesquelles s'est déroulée cette élection ne semblent pas refléter la réalité, car il est sûr que bon nombre de personnes ne se sont pas déplacées par peur d'une éventuelle contamination.

Être élus était notre but, peut-être un peu utopique de notre part, mais nous aurions pu certainement constituer une opposition plus forte au nouveau maire en place. Notre profession de foi et nos tracts ont-ils été mal compris ou seulement pas lus ?

Ainsi va la vie. Les six années à venir vont amener bien des regrets pour certains sans doute.

Espérons que les projets que nous avons proposés ne soient bêtement copiés par la nouvelle municipalité.

L'équipe de la liste  
« Fressenneville Ensemble »